CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre CIDPRO, Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital social non indiqué, immatriculée au RCS d'Angoulême sous le numéro 894 212 091, dont le siège social est situé au 79 Route de Paris, 16160 Gond-Pontouvre, France (ci-après "CIDPRO"), et tout client professionnel (ci-après "le Client").

Les services fournis comprennent, sans s'y limiter, la vente de matériel informatique, les contrats de maintenance, les abonnements de stockage, et autres prestations liées à l'informatique.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

1. GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente seront les seules applicables à toute commande de matériels, logiciels ou progiciels, consommables et plus généralement tout produit ou service, désigné : " produit " commercialisé par CIDPRO, désigné "vendeur ".

Toute commande de produit envoyée par un acheteur, désigné " client " au vendeur entraîne l'acceptation sans réserve, des présentes conditions générales de vente.

Ces conditions générales de vente prévalent sur d'éventuelles conditions générales d'achat provenant du client, sauf accord express écrit de la part du vendeur.

2. OBJET DES SERVICES

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles CIDPRO fournit des prestations de services en matière d'informatique, multimédia, téléphonie, audit, conseil, ingénierie, ainsi que la vente de matériel informatique et logiciels. CIDPRO propose également des abonnements mensuels ou annuels pour certains services

3. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les ventes de produits et services réalisées par CIDPRO à destination des professionnels uniquement. Aucun produit ou service n'est vendu aux particuliers.

4. HORAIRES D'INTERVENTION

Les interventions techniques sont réalisées du **lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**. Aucune intervention n'est effectuée les jours fériés. Des interventions hors horaires d'ouverture peuvent être réalisées sur demande, sous réserve de disponibilité. Elles sont surtaxées et doivent être prévues à l'avance avec validation sur devis. Les interventions techniques sont facturées **75€/HT de l'heure**, et toutes interventions effectuées hors horaires d'ouverture sont majorées de **30%**.

5. COUT D'INTERVENTION DES TECHNICIENS

Le coût d'intervention des techniciens est fixé à **75€ de l'heure HT**. Ce tarif s'applique dans les cas suivants :

- **Prise en main à distance** : pour toute assistance technique effectuée à distance.
- **Intervention en atelier** : pour tout service effectué directement dans nos locaux.
- **Intervention sur site** : pour toute intervention nécessitant la présence d'un technicien sur le lieu du client.

Ce tarif est applicable à compter du début de l'intervention et ce, jusqu'à la fin des travaux effectués. Les frais de déplacement et autres frais annexes peuvent être facturés en supplément, selon la localisation et la nature des services demandés.

CIDPRO se réserve le droit de mettre à jour ce tarif d'intervention à tout moment, sans préavis. Toute modification sera communiquée aux clients avant toute nouvelle intervention.

6. PRIX ET PAIEMENT

Le prix du produit est celui du tarif en vigueur le jour de la commande.

Le client prendra soin par tout moyen à sa convenance de se faire confirmer le prix du produit.

Si une offre a été transmise au client, il est rappelé que les tarifs sont garantis pendant la validité de ladite offre (à savoir pendant 7 (sept) jours suivant la date de l'offre.

Dans le cadre d'une ouverture de compte, le client fera parvenir en même temps que sa première commande, le règlement total (TVA et port inclus) par chèque net et sans escompte.

Le vendeur se réserve le droit d'utiliser tous les moyens légaux à sa disposition pour analyser la situation financière du client.
En cas d'avis défavorable, le vendeur se réserve le droit d'exiger le paiement complet net et sans escompte à la commande et pourra n'ordonner la livraison que sous réserve de bonne fin.
Les conditions de règlement sont (sauf accord express entre les parties) de 30 (trente) jours net date de facture, sans escompte.
Il est clairement établi que tout client n'ayant pas commandé de produit pendant 6 (six) mois sera tenu de procéder à une nouvelle ouverture de compte.
Pour les règlements par virement, le Relevé d'Identité Bancaire du vendeur est à la disposition du client sur simple demande.
Tout retard de paiement entraînera de plein droit l'exigibilité immédiate de toute somme due au créancier à quelque titre que ce soit, la suspension de toute livraison en cours ainsi que conformément à l'article L 441-6 du code de commerce & du décret 2012-1115 du 2 octobre 2012, l'application de pénalités de retard équivalentes à une fois et demie le taux d'intérêt légal ainsi que le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40€ (quarante euros) au titre des frais de recouvrement.
En outre, lorsque les frais de recouvrement engagés sont supérieurs à cette indemnité, le créancier pourra demander une indemnité complémentaire.

7. FORMATION DU CONTRAT

Le contrat est formé dès l'acceptation par le client de l'offre transmise par CIDPRO, soit par écrit, soit par la signature d'un bon de commande, ou par toute autre forme de confirmation (email, etc.). Aucune modification de la commande ne pourra être effectuée sans l'accord préalable de CIDPRO.

8. ABONNEMENTS - ENGAGEMENT ET RÉTRACTATION

CIDPRO propose des abonnements mensuels ou annuels pour certains services. Les conditions d'engagement et de résiliation sont les suivantes :

- **Engagement** : Toute souscription à un abonnement est ferme et engage le Client pour la durée choisie (mensuelle ou annuelle), telle que stipulée dans le devis.
- **Rétractation** :
    - Le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat, sauf si l'exécution du service a déjà commencé.
    - Passé ce délai, la résiliation anticipée d'un abonnement annuel ne pourra intervenir qu'en cas de force majeure dûment justifiée.
    - Pour les abonnements mensuels, la résiliation pourra être effectuée à tout moment avant la date anniversaire du renouvellement suivant.
- **Modalités de résiliation** : Le client peut résilier tout contrat avant son terme en respectant un préavis de **30 jours**. Toute demande de résiliation doit être effectuée par courrier recommandé avec accusé de réception.
  En cas de résiliation anticipée, des frais peuvent être appliqués en fonction des services fournis jusqu'à la date de résiliation.
  CIDPRO se réserve également le droit de résilier le contrat en cas de manquement grave du client à ses obligations, notamment en cas de non-paiement ou de comportement inapproprié.

9. LES OFFRES

Le client peut demander au vendeur une offre de prix préalable à la commande.
La responsabilité du vendeur ne saurait être engagée, si une modification technique du produit est intervenue entre l'offre émise par le vendeur et l'acceptation de l'offre par le client.
Le vendeur s'efforcera, dans la mesure de ses possibilités, de prévenir le client de tout changement majeur devant entraîner une modification de l'offre.
Les offres du vendeur sont valables 7 (sept) jours. Passé ce délai, le vendeur pourra seul décider le maintien ou non de son offre, en fonction d'éventuelles modifications de prix, de caractéristiques techniques, de délai de livraison ou de tout autre événement.
Toute demande de renseignement orale ne saurait être considérée comme offre préalable à une commande.
Seul un document écrit sur papier à en-tête du vendeur est considéré comme offre.

10. LES COMMANDES

Au préalable, il est rappelé que le client doit s'assurer que le produit commandé est en adéquation avec les objectifs qu'il s'est fixé.
Le client ne pourra en aucun cas tenir le vendeur pour responsable, dans le cas d'une livraison conforme à sa commande mais non-conforme à ses besoins.
Le client s'interdit toute demande de dédommagement quelle qu'elle soit auprès du vendeur, mais pourra lui retourner le produit selon les conditions clairement spécifiées (et uniquement dans ces cas), dans le paragraphe « RETOUR DES MARCHANDISES ». Toute commande papier doit être écrite et signée par le client et sera soumise à l'acceptation du vendeur. Sera considéré comme commande, tout document écrit soit sur papier à en-tête du client, soit par acceptation de l'offre émise par le vendeur, que le client aura pris soin de dater, de signer et de revêtir de son cachet commercial.
Le client pourra selon ses desiderata modifier le contenu de l'offre pour l'adapter à ses besoins. Une confirmation de commande sera alors émise par le vendeur validant toutes les conditions de l'offre (produit, quantité, délai de livraison, prix définitif, conditions de règlement, etc.).
Toute confirmation de commande non retournée au vendeur, avant l'expédition du produit, sera considérée comme acceptée définitivement en tout point par le client. Toute commande passée sur le site internet du vendeur par le client engendrera systématiquement une confirmation de commande validant toutes les conditions (produit, quantité, délai de livraison, prix définitif, conditions de règlement, etc.).
Toute confirmation de commande non retournée au vendeur, avant l'expédition du produit, est considérée comme acceptée définitivement et en tout point par le client. Toutefois, il est rappelé que les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent varier en fonction des délais constructeurs ou tout autre événement (tempête, blocage des voies de transports, etc.). Le vendeur ne saurait en être reconnu comme responsable.
Toute commande sur d'autres supports que papier ou internet devra faire l'objet d'un accord spécifique entre les deux parties.
Toute annulation, report ou modification de commande devra faire l'objet d'un accord entre les deux parties.
En cas d'impossibilité technique d'honorer la commande du client, le vendeur se réserve le droit de proposer un autre produit de qualité ou de caractéristiques techniques identiques voire supérieures à celles du produit commandé par le client. Dans ce cas, le vendeur s'efforcera de prévenir le client et de lui faire parvenir une nouvelle offre tenant compte de ces modifications.

11. LIVRAISON

Le produit sera livré au client ou à son mandataire au lieu désigné sur le bon de commande.
En cas de livraison sur des sites distincts, le client aura pris soin d'indiquer au vendeur toutes les conditions de livraison du site concerné (adresse, interlocuteur chargé de la réception, jours et heures éventuels de réception, etc.).
En cas de refus de réception, le client devra justifier les raisons auprès du vendeur. Le client se verra, le cas échéant, facturer des frais de dossier de 100 (cent) € (euros), s'il est clairement établi que la responsabilité du refus incombe au client et non au vendeur ou à son partenaire logistique.
Le vendeur se réserve le droit, en accord avec le client de procéder à des livraisons partielles.
En cas de livraison sur sites distincts, chaque site devra signer le bordereau de livraison. Pour toute commande de produit de plus de 250 € (deux cent cinquante) ou toute commande INTERNET (quel que soit le montant de ladite commande), une participation forfaitaire aux frais de port et emballage de 20 (vingt) € sera facturée et implicitement acceptée par le client même si ce poste n'apparaît pas sur la confirmation de commande.
Pour toute commande inférieure à 250 (deux cent cinquante) €, la participation aux frais de port et emballage sera de 40 (quarante) €.
En cas de livraison partielle, les frais de livraison seront facturés par livraison demandée, selon les conditions énoncées ci-dessus.
Le client doit, en cas de dommage ou de perte, faire toute constatation nécessaire sur le bon de transport et confirmer ses réserves par lettre recommandée avec Accusé de Réception auprès du transporteur et du vendeur dans les 3 (trois) jours suivant la livraison.
Il est rappelé que la marchandise voyage aux risques et périls du client. Ce dernier ne peut en aucun cas bloquer les règlements des factures concernées en cas de litige de transport. Il devra s'acquitter de ses obligations.
Le vendeur se réserve le droit de suspendre les livraisons si le client n'est pas à jour, envers le vendeur, de ses obligations de quelle que nature que ce soit.

12. FRAIS KILOMETRIQUES

Dans le cadre des interventions sur site, des frais kilométriques seront facturés en supplément du montant de la prestation. Ces frais s'appliquent uniquement aux interventions situées en dehors du périmètre du GrandAngoulême. Le coût des frais kilométriques est de **1,25 € par kilomètre** pour un trajet aller-retour entre nos locaux et le lieu d'intervention. Ce montant sera

calculé sur la base du kilométrage réel parcouru, déterminé par l'itinéraire le plus direct disponible. Les frais seront précisés dans le devis ou la facture finale, en fonction des distances parcourues pour chaque intervention spécifique.

13. FRAIS DE DIAGNOSTIC SUR SITE

Les diagnostics effectués par nos techniciens sur site sont facturés au tarif de 75€ de l'heure. Cette facturation s'applique pour toute intervention de diagnostic, quelle que soit sa durée. Cependant, si un devis est validé à la suite de l'intervention de diagnostic, le montant des frais de diagnostic sera déduit du montant total de la facture correspondant à l'exécution des travaux ou services.

14. RETOUR DES MARCHANDISES

Tout produit ne convenant pas au client, pourra être retourné au vendeur dans son emballage d'origine et scellé et ce dans les 10 (dix) jours suivants la réception.
Tout produit détérioré et/ ou ouvert restera à la charge du client et ne sera ni repris ni échangé.
Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord formel du vendeur, ce dernier attribuant au client un numéro de retour.
En fonction de la nature du produit, le vendeur indiquera au client l'adresse à laquelle le produit doit être retourné.
Les frais de port et les risques du retour restent à la charge du client.
De même, le vendeur se réserve le droit d'établir une décote sur la valeur du produit repris en fonction de certains critères (tels que emballages ouverts ou abîmés, produit installé et testé, etc) sans que cette liste de critères soit exhaustive.
Par ailleurs, le vendeur s'autorise À NE PAS REPRENDRE la marchandise, même dans les délais impartis, si le constructeur lui-même refuse le retour.
En aucun cas, le client ne pourra tenir le vendeur pour responsable et s'obligera à acquitter ses obligations envers le vendeur dans les conditions et délais préalablement établis.
Ne sont ni repris ni échangé, les produits de type consommables ouverts, les logiciels ou progiciels dont l'emballage aura été ouvert ou détérioré, les projecteurs, meubles et coffres- forts.
Aucun retour ne sera accordé pour tout produit de type micro-ordinateur ou serveur ou autre dont la configuration technique a été modifiée ou personnalisée à la demande du client.
Il en est de même pour tout produit ne figurant pas au catalogue ou sur le site internet du vendeur et qui aurait fait l'objet de recherche spécifique à la demande du client.

15. GARANTIE

La garantie appliquée sur le produit commandé est celle en vigueur chez le constructeur ou l'éditeur dudit produit.
Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois, à compter de la date de livraison, conformément au certificat de garantie.
Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle- ci.
La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée.
Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné.
Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis au service après-vente du vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur.
Exclusions : la garantie ne joue pas pour les vices apparents. Il revient au client de s'informer sur les conditions de maintenance et de garantie concernant le produit commandé. Le client souhaitant des extensions de garantie pourra choisir soit des extensions prévues par le constructeur ou l'éditeur, soit souscrire un contrat de maintenance auprès d'une société spécialisée.
Les produits et services fournis par CIDPRO sont garantis contre les défauts de fabrication et autres vices cachés sous réserve d'une utilisation conforme aux instructions fournies et dans un cadre professionnel.
Les garanties ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

- Dommages causés par une mauvaise utilisation, négligence ou manipulation inappropriée du produit par le client ou un tiers.
- Les produits ayant été modifiés, réparés ou manipulés par des personnes non autorisées par CIDPRO.
- Les dommages causés par des facteurs externes tels que foudre, inondations, incendies, ou tout autre événement de force majeure.
- Les produits ayant subi une usure normale ou un vieillissement.

En cas de dommage exclu par la garantie, le client est responsable de la réparation ou du remplacement du produit à ses frais.

16. CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Le client s'engage, pendant toute la durée de la relation commerciale avec CIDPRO et pendant une période de [durée, par exemple : 12 mois] après la fin de cette relation, à ne pas démarcher, ni directement ni indirectement, d'autres entreprises concurrentes de CIDPRO pour la fourniture des mêmes services que ceux fournis par CIDPRO. Le client s'engage également à ne pas solliciter ou engager de partenariat commercial avec d'autres entreprises offrant des services similaires à ceux fournis par CIDPRO pendant cette période.
En cas de violation de cette clause, le client reconnaît que CIDPRO pourra réclamer des indemnités pour les dommages subis, ainsi que des frais de procédure en lien avec cette violation.

17. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Il est expressément convenu que les produits restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral du prix, frais et taxes compris, qui seul opère le transfert de propriété.
À ce titre, le client s'engage à prendre toute mesure pour éviter leur détérioration, le nantissement ou saisie par des tiers. Ils ne pourront pas être cédés pendant toute la période de validité de la clause de réserve de propriété.
En application de l'article 2102 du Code Civil et de la loi du 13 juillet 1967 modifiée par la loi du 12 mai 1980, les produits livrés par le vendeur sont soumis de manière expresse à la clause de réserve de propriété.
En cas de non-paiement, le vendeur pourra reprendre les produits livrés dans le cadre de ladite législation. L'ensemble des frais (transport, main d'œuvre pour remise en état, reconditionnement, etc, sans que cette liste soit limitative) occasionnés par l'application de cette clause reste entièrement à la charge du client.

18. LIMITE DES RESPONSABILITES

L'installation du produit commandé se fait sous la seule et unique responsabilité du client. Il lui incombe de préparer l'environnement le plus favorable, dans le respect des consignes de sécurité des biens et des personnes, pour la mise en service du produit commandé.
Le client ne pourra tenir le vendeur responsable de toute panne ou avarie des produits commandés si ceux-ci ne sont pas utilisés selon les normes imposées par le constructeur ou l'éditeur.
Plus généralement, Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois, à compter de la date de livraison, conformément au certificat de garantie.
Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle- ci.
La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné.
Pour bénéficier de la garantie, tout produit doit être, au préalable, soumis au service après-vente du vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais éventuels de port sont à la charge de l'acheteur.
Exclusions : la garantie ne joue pas pour les vices apparents

19. MODIFICATION DES CGV

CIDPRO se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment, sans préavis. Les nouvelles CGV entreront en vigueur dès leur publication sur le site internet de l'entreprise ou dès leur communication aux clients. Les clients seront informés des modifications et pourront décider de continuer ou non la relation contractuelle dans les termes modifiés.

20. CONFIDENTIALITE

CIDPRO s'engage à respecter la confidentialité des informations fournies par le client dans le cadre de la prestation des services. Ces informations ne seront utilisées que dans le cadre des obligations contractuelles.

21. LOI ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige, seul le tribunal d'Angoulême est déclaré compétent nonobstant la pluralité des défenseurs.

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord »